

COMMUNE DE TUBIZE

**Province du
Brabant wallon**

**Arrondissement de
Nivelles**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Décret du 11 mars 2004

Registre des demandes de reconnaissance de zone d'activités économiques

L'Administration communale de Tubize fait savoir que la **SA SOFINPRO** dont les bureaux sont situés à 1348 Ottignies-Louvain-la-Neuve, Rue Louis de Geer, 2 a introduit une demande de reconnaissance de zone d'activités économiques,

ayant trait à un terrain sis **Rue du Pont Demeur**, cadastré Division 1e division, Tubize, section B N° 385/2 - 386C - 386D - 386/2 - 386/3 - 390C - 390D - 390/2 - 391F - 391G - 391/2 - 391/3 - 391/4 - 394S - 395X - 395F2 - 395H2 - 395L2 - 395M2 - 395N2 - 399/2A - 400D2 - 3e division, Clabecq, section A N° 8D

Le projet consiste reconnaître le site dit « Socol » en zone d'activités économiques au sens du décret du 11 mars 2004 et présente les caractéristiques suivantes :

- Dossier de demande de reconnaissance, au sens du Décret du 11 mars 2004 Zone d'activités économiques "Site Socol" à Tubize en vue de créer une plate-forme multi-modale,

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal du **09 décembre 2014** au **08 janvier 2015**.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées le **08 janvier 2015** lors de la clôture d'enquête de **10h00** à **11h00** à l'Administration communale de Tubize- Service Urbanisme - Grand'Place, 1 (rez-de-chaussée) .

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Tubize- Service Urbanisme - Grand'Place, 1 les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h00, et les **15 décembre 2014** et **06 janvier 2015** de 16h00 à 20h00, ou sur rendez-vous au 02/391.39.56, personne de contact Mme Wauters, à l'Administration communale de Tubize- Service Urbanisme - Grand'Place, 1 (rez-de-chaussée),

A Tubize, le 25 novembre 2014

Par ordonnance :

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

E.LAURENT.

M. JANUTH.